

PROCEDURES DOUANIERES

(Facilitation et Sécurisation des Echanges commerciaux)

Les procédures sont une succession d'activités qui transforment des ressources, en produits, services et résultats, apportant ainsi une valeur ajoutée à l'organisation.

Toute administration qui aspire à fonctionner correctement et à produire des résultats doit être régie par un certain nombre de procédures considérées comme garant de la rationalité et de la légitimité des interventions.

Si les résultats obtenus par l'administration ne sont pas à la hauteur des objectifs, elle doit entre-autres solutions changer ses procédures sur la base d'un diagnostic objectif.

S'agissant des administrations douanières, les procédures qu'elles appliquent sont spécifiques parce qu'elles couvrent plusieurs domaines d'activité qui relèvent essentiellement de ses missions fiscales, économiques et sécuritaires.

Les textes, conventions et instruments nationaux, communautaires et internationaux, fournissent aux administrations des douanes des recommandations, directives et renseignements leur permettant de faciliter les échanges par la simplification et l'harmonisation des régimes et procédures douaniers.

L'OMD encourage ses membres à ratifier et à mettre en œuvre la Convention de Kyoto Révisée (CKR) sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

Au sein de la région Afrique Occidentale et Centrale, la mission fiscale demeure la principale priorité des administrations des douanes.

Les attentes des gouvernements à l'endroit des administrations des douanes sont énormes et en constante évolution.

En général, les administrations des douanes de la région contribuent à plus de 50% de la mobilisation des ressources intérieures au titre du budget de l'Etat et les procédures douanières sont pour cela essentiellement orientées vers la sécurisation des recettes douanières et la lutte contre la fraude.

Toute réforme qui ne concourt pas à l'accroissement des recettes douanières a peu de chance d'obtenir l'adhésion de l'Autorité politique.

Il convient par conséquent dans le cadre du plan stratégique 2013-2017 d'insister sur cet axe en recherchant l'équilibre entre les impératifs de recettes douanières et la facilitation des échanges.

Pour y parvenir, les efforts des administrations des douanes de la région AOC devraient être orientés vers les objectifs suivants :

1. **Fournir des produits et services orientés vers la sécurisation des recettes douanières ;**
2. **Renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transnationale organisés ;**
3. **Améliorer en permanence les procédures douanières au regard de l'évolution du commerce mondial (Facilitation et sécurisation de la chaîne logistique internationale) ;**
4. **Développer des outils et instruments innovants (outils informatiques) pour optimiser le rendement des services.**